



Orange réaffirme ses engagements sur l'emploi et sur l'insertion des personnes en situation de handicap

Comme chaque année, Orange participe à la Journée internationale des personnes handicapées. Le Groupe réaffirme son engagement et met en lumière ses actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au travail.

Dans ce cadre, Orange a développé une nouvelle application : Ellomi

Ellomi est une application de sensibilisation aux handicaps invisibles. Ellomi est téléchargeable sur Apple Store et Google Play et utilise la réalité augmentée pour faire comprendre le handicap de façon innovante. Elle plonge les utilisateurs dans le quotidien d'une personne en situation de handicap invisible. L'application présente les différents types de handicap, celle-ci précise l'engagement et les aménagements prévus par Orange pour accompagner et maintenir ses salariés en situation de handicap dans l'emploi.

L'application est le résultat d'un travail conjoint : d'experts, de personnes en situation de handicap, de médecins du travail, de correspondants handicap, d'ergonomes, ou encore d'experts de l'accessibilité. Les managers d'équipe sont également sensibilisés avec Ellomi. Par exemple l'application propose de les guider dans les bonnes pratiques à adopter.

Ellomi est déployée dans près de 40 pays, dont 7 filiales qui bénéficient d'une version spécifique adaptée à leur contexte national (Côte d'Ivoire, Brésil, Cameroun, Pologne, Mali, Egypte, France).

« *Orange réaffirme avec force son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du Groupe et sa volonté de poursuivre sa démarche de sensibilisation et d'accompagnement via le développement de l'application Ellomi. C'est une grande fierté de voir l'implication de nos filiales et de tous nos salariés dans le déploiement de cette application innovante et nécessaire* », témoigne Christine Albanel, Directrice Exécutive RSE, Diversité, Partenariats et Solidarité.

Orange confirme son implication en faveur des personnes en situation de handicap

Orange a renouvelé son accord triennal « l'accord pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations » le 28 juin 2017 à l'unanimité par Orange S.A. et les cinq organisations syndicales, CFDT-F3C, CFE-CGC, CGT-FAPT, FO-COM et SUD PTT. Les signataires s'engagent notamment à mener une politique de recrutement ayant pour objectif le recrutement de 570 nouvelles personnes en situation de handicap, dont au moins 150 en CDI. A travers cet accord, Orange illustre la promesse d'être un employeur digital et humain.

Des objectifs de recrutement ambitieux

En s'engageant à recruter 570 nouvelles personnes en situation de handicap d'ici fin 2019, contre les 368 prévus dans le précédent accord, Orange s'engage à maintenir un taux

d'emploi des personnes en situation de handicap supérieur à l'obligation légale de 6% pendant la durée de l'accord.

Un engagement en faveur de l'évolution professionnelle et de la formation des personnes en situation de handicap permettant le développement des compétences de ces salariés. Orange s'engage à améliorer l'accessibilité aux formations des salariés en situation de handicap, voire accompagner le salarié dans sa mobilité.

Une politique active d'intégration ou maintien dans l'emploi grâce à un réseau d'acteurs au sein d'Orange agissant auprès des personnes en situation de handicap, sous l'animation de la Mission d'Insertion Handicap (MIH).

L'accord prévoit également de maintenir et de créer des cursus de professionnalisation et un engagement plus vaste en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap via des parcours professionnalisation mis en œuvre au sein de l'entreprise pour la durée de l'accord, une politique d'achats active auprès du secteur protégé, des partenariats avec les acteurs associatifs, organismes de formation.

La lutte contre les discriminations

L'accord intègre à présent un nouveau chapitre relatif à la lutte contre « toute forme de discrimination ». Reprenant les critères de discrimination prévus par la loi, les signataires réaffirment leur engagement en termes d'égalité de traitement dans les recrutements et l'évolution de carrière. Les actions de sensibilisation des salariés seront également poursuivies en interne dans l'entreprise auprès des salariés, notamment à l'occasion des journées internationales des personnes en situation de handicap, du droit des femmes et de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40,9 milliards d'euros en 2016 et 152 000 salariés au 30 septembre 2017, dont 93 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 269 millions de clients dans le monde au 30 septembre 2017, dont 208 millions de clients mobile et 19 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contact presse :

Marie-Paule Freitas, mpaule.freitas@orange.com, 01 44 44 93 93